

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire

Avis du CSRPN plénier du 04/04/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 23.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis avec rapporteurs	Avis sur le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Baie de l'Aiguillon 2023 - 2032	Bénéficiaires : OFB – LPO France	Avis : Favorable
--------------------------	--	-------------------------------------	---------------------

Contexte

La Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon est un espace naturel emblématique de la façade atlantique qui comprend deux parties, une en Vendée classée en 1996 et une en Charente-Maritime classée en 1999. Le périmètre de cette RNN couvre une surface totale de 4900 ha, à cheval sur les régions Pays de la Loire (partie Vendée de 2300ha) et Nouvelle-Aquitaine (partie Charente-Maritime de 2600ha). La majeure partie de la réserve est située sur le Domaine Public Maritime (4600ha) et le Domaine Public Fluvial (50ha).

La baie constitue l'exutoire de plusieurs bassins versants, dont ceux de la Sèvre niortaise et du Lay, et collecte donc les eaux du réseau hydrographique d'une des plus vastes zones humides de France, le Marais poitevin. Elle est formée majoritairement de vastes ensembles homogènes de slikke (vasières) et de schorre (prés salés) particulièrement attractifs pour l'alimentation des populations aviaires européennes en période migratoire, en hivernage et même en nidification, ainsi que pour les poissons marins et amphihalins. Le site constitue de plus une zone d'accumulation importante de sédiments qui entraîne notamment une augmentation de la surface du schorre au détriment de celle de la slikke. Il est à noter que le schorre atténue naturellement les dégradations dues aux aléas marins, abrite une grande biodiversité et constitue un des habitats les plus efficaces au monde pour la séquestration du carbone.

Ce site à très fort enjeu est co-géré par deux organismes, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), qui proposent conjointement, comme ils l'avaient déjà fait pour le précédent, ce nouveau plan de gestion pour la période 2024-2033, faisant l'objet du présent avis. Il s'agit du quatrième plan de gestion rédigé pour ce site, en continuité du précédent, mais en appliquant la procédure d'élaboration établie par le guide méthodologique du CT88 de 2021.

Les trois rapporteurs des CSRPN Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine ont pu visiter la réserve, à l'initiative des deux conservateurs de la réserve, Régis Gallais et Jean-Pierre Guéret, le mardi 2 avril 2024, et échanger avec l'équipe.

Forme du document

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon se présente en trois parties : un rapport de 206 pages présentant le diagnostic du site (Partie A), un document de 156 pages décrivant les actions à mettre en œuvre sur les 10 ans à venir (Partie B) et un dossier de 141 pages d'annexes.

Les documents sont clairs, bien structurés et rédigés avec soin. Le diagnostic (Partie A) en particulier, dont le propos est bien illustré, est de lecture facile et agréable. Les différents tableaux et le registre des opérations constituant la partie B, comme conseillé par la méthodologie du CT88, sont construits de manière logique.

Quelques coquilles :

- Dans la liste des hémiptères en annexe, le genre *Oliarus* (inventaires de P. Fouillet) n'existe plus en France et correspondait à plusieurs genres distincts (*Reptalus*, *Pentastiridius*). L'espèce correspond probablement au genre *Pentastiridius* ici (*P. leporinus* a été inventorié en 2020).
- Pas de lien entre le tableau des orthoptères dans le diag (31 sp.) et la liste en annexe (56 sp.). Les taxons erronés ou très douteux soulignés dans le rapport du GRETIA de 2021 n'ont pas été écartés (*S. lineatus* en tête). En annexe, un certain nombre de taxons supplémentaires ne sont pas connus dans la région (*Anthaxius*, *Barbitistes*, *Isophya*, *Tylopsis*, *Rhacocleis*, *Yersinella*), et *Ephippiger* ne fréquente pas le type de milieu considéré. Les identifications réalisées à partir de Vigie Chico (qui donne des résultats souvent très approximatifs et erronés...) sont à écarter.
- Concernant la punaise *Conostethus major* (diagnostic), petite confusion : il y a plus de deux données, mais l'espèce a été contactée dans deux localités (RNN de la Baie de l'Aiguillon et Palmyre).
- Annexe 17, retirer les hémiptères déjà traités dans l'annexe 14.

Diagnostic

Le diagnostic est complet, traitant de tous les aspects attendus dans un plan de gestion selon la méthodologie CT88, et présente de façon claire les différents fonctionnements et facteurs d'influence des écosystèmes.

La mise à jour du diagnostic s'est faite sur la base de jeux de données importants qui résultent notamment des suivis réalisés au cours du précédent plan de gestion. Ces nombreux suivis, liés souvent à des collaborations suscitées par l'équipe de la réserve avec des partenaires associatifs et académiques, montrent le dynamisme de la réserve et la place importante qu'elle occupe, non seulement dans la protection des milieux et des espèces mais aussi dans la compréhension du fonctionnement des écosystèmes.

Tout au long de cet état des lieux, de nombreux points de vigilance ont été mis en avant, permettant la définition des principaux facteurs d'influence/pressions et servant de base à la définition des objectifs et actions de la Partie B portant sur la gestion sur les 10 années à venir.

Quelques manques dans le diagnostic ont toutefois été notés. Certaines espèces auraient pu être davantage mises en avant compte tenu de leur statut de rareté telles que l'araignée *Pardosa puberckensis*, espèce en danger d'extinction inféodée aux prés salés, le chilopode *Strigamia maritima*, ou les espèces bénéficiant d'un plan national d'actions (PNA) telles que le Vison d'Europe ou le Phragmite aquatique. Certains habitats secondaires sont également à peine mentionnés tels que les habitats sableux et rocheux, les laisses de mer, les cordons de galets...

Gestion

Les opérations prévues dans la partie B du plan de gestion répondent à quasiment tous les points de vigilance du diagnostic réalisé dans la partie A. Elles relèvent pour la plupart d'actions de suivi d'espèces et de fonctionnement des écosystèmes. Les milieux constitutifs de la réserve sont en effet soumis à des phénomènes dynamiques qui les perturbent et les refaçonnent de façon cyclique (submersion, envasement, accrétion, érosion...). Les interventions pour maintenir ou restaurer les milieux ne sont donc, dans la plupart des cas, pas nécessaires.

Des questions concernant la gestion des prés salés restent toutefois en suspens. Les enjeux pris en compte dans la réorientation des objectifs de gestion des prés salés semblent uniquement relever de la richesse ornithologique et ichtyologique du site. Hors, d'autres enjeux importants auraient pu être pris en compte pour orienter les choix de gestion, telle la présence du Criquet des salines ou de plantes inféodées aux prés salés et de fort intérêt patrimonial. Le Criquet des salines constitue notamment une espèce bio-indicatrice de l'hétérogénéité des végétations des prés salés et donc un élément important pour les choix de gestion à mettre en œuvre. Demeure également la question de la dynamique de ces milieux et des choix de gestion à mettre en œuvre en conséquence. Une fiche spécifique détaillant la gestion envisagée suivant chaque type de pré salé en présence aurait été bienvenue. Les prés salés du haut schorre peuvent notamment, suivant les cas, présenter une dynamique d'enfrichement importante après arrêt de la fauche.

L'objectif de quantification du carbone séquestré annuellement dans la Baie de l'Aiguillon doit figurer dans le plan de gestion dans les fiches MS13 et MS14, FCRI, III, PR1... pour identifier les modes de gestion optimum de captation de carbone. Du point précédent, découlent des programmes de valorisation pédagogique des résultats de recherche menés à ajouter aux fiches PA1, PA2, CC1, CC2, CC3 ...

Les fiches MS4, MS6, MS9 10 et 12 mettent en exergue le rôle des sites périphériques à la réserve qui ont vocation à concourir à l'accroissement de la patrimonialité de la Baie de l'Aiguillon comme sites de nidification, migration, hivernage actuels (ferme de la Prée Mizottière, Rade d'Amour, Esnandes ...). Il serait nécessaire que le gestionnaire de la réserve naturelle se fixe comme objectif d'être systématiquement associé aux plans de gestion de ces sites et prenne part à leur gestion comme co-gestionnaire. Dans le même ordre d'idée, une fiche devrait anticiper les sites potentiels à venir dans la bande de terres comprise entre la digue de front de mer et la digue de retrait de premier rang et mesurer la potentialité qu'elle offre pour diriger au mieux les aménagements et la gestion future de ces sites.

Pour finir, les indicateurs de résultat des opérations auraient pu être davantage travaillés pour permettre une meilleure évaluation de la pertinence des opérations lors des bilans à venir.

Conclusion

La révision du plan de gestion est cohérente avec les enjeux du site, les facteurs d'influence agissant sur les milieux et le cadre socio-économique dans lequel la réserve évolue. Les enjeux relatifs aux services écosystémiques rendus par les milieux constitutifs de la baie de l'Aiguillon, ainsi que les phénomènes dynamiques les influençant, nécessitent les opérations de suivi décrites dans le plan de gestion.

Du fait de l'importance de la connectivité avec les bassins versants des affluents de la baie, notamment en termes d'apports d'eau douce, il est évident qu'au-delà des actions prévues dans le plan de gestion, la mise en œuvre de politiques territoriales cohérentes et convergentes vers un objectif de restauration de la fonctionnalité des écosystèmes est nécessaire pour agir efficacement sur la baie de l'Aiguillon. Le travail partenarial entre les organismes gestionnaires de la RNN et ceux intervenant sur le bassin versant, notamment sur la gestion de l'eau, est donc primordial.

Ce plan de gestion de qualité présente une multitude d'objectifs qu'il semble difficile à l'équipe actuelle de mener de front pendant la durée du plan. Néanmoins, la détermination des deux gestionnaires paraît inaltérable et rend le plan très crédible et sincère.

Compte tenu des observations précédentes, le CSRPN donne un avis favorable, assorti des quelques recommandations mentionnées ci-dessus.

Le 14/04/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robin', is written over a long, thin horizontal line.